

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 414

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Carbonnel et M. Fayssat

à l'amendement n° 326 de M. Jacobelli

APRÈS L'ARTICLE 2

Compléter cet amendement par les mots :

« ainsi qu'une analyse des risques financiers identifiés pour l'exploitation du site ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement complète le contenu du rapport en prévoyant l'inclusion d'une analyse des risques financiers. Il permet de fournir au Parlement une vision plus complète de la situation économique du site.